

ABONNEMENT.

Sommaire : 30 fr.
En an. 16
Six mois 9
Poste : 35 fr.
En an. 18
Six mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT VALES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées,
sans restitution dans ce dernier cas.
Et le droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 Juillet 1882.

CRISE MINISTÉRIELLE.

Hier matin, à 9 heures, le conseil des mi-
nistres s'est réuni à l'Élysée, sous la prési-
dence de M. Grévy.

M. de Freycinet a exposé que les termes
de la réponse faite la veille par M. Goblet
ayant été délibérés en conseil des ministres,
le cabinet était solidaire de l'échec du minis-
tre de l'intérieur, et devait en conséquence
se retirer tout entier. Il a également déve-
loppé d'autres raisons qui, à son sens, milita-
ient en faveur de la démission collective,
et en tout cas de la sienne propre.

Le Président de la République a insisté
pour que le ministère revint sur sa déter-
mination, faisant valoir que cette retraite
étonnerait après le vote de confiance ob-
tenu quelques instants auparavant par le ca-
binet.

MM. Goblet, de Mahy et de Freycinet ont
déclaré qu'il considéreraient leur démission
comme obligatoire.

Il a été décidé que M. Léon Say se ren-
drait néanmoins à la Chambre dans la jour-
née pour soutenir la discussion du budget,
et que M. de Mahy, de son côté, irait au Sé-
nat défendre son projet de loi sur les canaux
dérivés du Rhône.

Après quoi les ministres ont procédé à
l'expédition de quelques affaires courantes
et se sont séparés sans prendre de résolution
nouvelle.

Le Président de la République n'ayant
pas renoncé à tout espoir d'arrangement, et
considérant que la chute du cabinet actuel
pourrait amener des complications dans nos
relations extérieures, a refusé d'accepter la
démission des ministres, et la délibération a
pris fin sans qu'aucune résolution ait été
prise.

On assure, d'autre part, que le Président
de la République aurait demandé à M. Jules
Ferry s'il consentait à se charger de la forma-
tion d'un nouveau cabinet.

M. Jules Ferry ne paraît pas disposé à
accepter cette mission.

La gauche radicale a chargé son bureau
de faire une démarche auprès de M. de
Freycinet.

D'après le Temps, M. Grévy voulait que
M. de Freycinet déclarât à la Chambre qu'en
raison des événements extérieurs le cabinet
restait aux affaires. M. de Freycinet a re-
fusé.

On annonce que M. Floquet a donné sa
démission de préfet de la Seine; ce serait
une conséquence de la crise ministérielle.
Elle n'a rien qui puisse attrister.

SAUVÉ, MON DIEU, SAUVÉ !

Eh bien non, le ministère n'est point
mort. Autour de son lit d'agonie, sont ran-
gés de nombreux Diafoirus qui ont juré de
le sauver. Hier matin, les ministres, réunis
en conseil, comme autrefois les Girondins
en un banquet funèbre, ont fait mine de dé-
cider qu'ils voulaient mourir. Aussitôt M.
Grévy de se lamenter à fendre l'âme et un
tas de Labuze de supplier cet héroïque ca-
binet de se laisser vivre. Dans l'après-midi,
des délégués de la gauche radicale se sont
rendus auprès du président du conseil pour
lui demander de vouloir maintenir au pays
les bienfaits de ses précieux et intelligents
services. M. de Freycinet s'est fait un peu
tirer l'oreille, qu'il a fort longue; puis, il a,
dit-on, déclaré qu'il resterait volontiers aux
affaires si la Chambre lui en témoignait le
désir par un vote de confiance.

Quant au sieur Goblet, il s'est, paraît-il,
montré intraitable. — Quoi! Goblet? — Oui,
Goblet René lui-même. — Où donc l'héroïsme
va-t-il se nicher? Reste à savoir si Goblet
persistera dans sa courageuse attitude.
Quoi qu'il en soit, les amis du cabinet se

sont mis à organiser le sauvetage. Il a été
décidé que M. Sadi-Carnot demanderait en
séance des explications sur les motifs qui
avaient déterminé la retraite du ministère.

M. Jules Ferry (pourquoi pas M. de Frey-
cinet ou M. Goblet?) répondrait en appre-
nant à la Chambre ce que personne n'igno-
rait. Surviendrait ensuite M. Labuze qui,
usurpant sur les aptitudes du héron ou du
marlin-pêcheur, mettrait son bec dans l'eau
pour en retirer le ministère demi-noyé.

Ainsi se sont passées les choses. Nous
venons d'assister à une lutte violente entre
bonapartistes et républicains, entre les au-
teurs du coup d'État du 2 Décembre et les
soutiens de la révolution du 4 Septembre,
lorsque M. Sadi-Carnot est venu poser sa
question au gouvernement.

Détail à noter : ni M. de Freycinet ni M.
Goblet n'étaient présents à la séance. Parti-
sans déclarés du rétablissement de la mairie
centrale, condamnés avant-hier par la Cham-
bre, ont-ils craint des interrogations indis-
crètes qui auraient gêné l'entreprise de sau-
vetage? C'est probable.

A M. Jules Ferry est échu l'honneur de
répondre à M. Sadi-Carnot. Le ministre de
l'instruction publique a déclaré que le cabi-
net s'était retiré parce qu'il avait été frappé
d'un vote de blâme. Là-dessus, M. Labuze
bondit à la tribune et dépose, d'un air de
douce commisération, un ordre du jour ainsi
conçu :

« La Chambre, déclarant que son vote
n'a pas eu pour but de retirer sa confiance
au ministère et confirmant que son vote
précédent contenait l'approbation de la poli-
tique extérieure du cabinet, passe à l'ordre
du jour. »

Il ne restait plus qu'à voter, lorsque deux
fâcheux, MM. Devès et Jules Roche, vien-
nent réclamer au gouvernement de plus
amples explications que M. Tirard fait sem-
blant de leur donner et qui ne satisfont pas
M. Clémenceau.

Cependant la discussion est close. M.
Jules Roche dépose une demande d'ordre
du jour pur et simple en opposition avec
l'ordre du jour Labuze. De son côté, M. Ga-

lineau propose un troisième ordre du jour,
dont voici le texte :

« La Chambre, confiante dans le gou-
vernement, passe à l'ordre du jour. »
L'ordre du jour pur et simple est mis
aux voix et adopté par 308 voix contre
208.

La Chambre adopte ensuite l'ordre du
jour de confiance proposé par M. Galineau.
Le ministère est sauvé! Merci, mon
Dieu!

Chronique générale.

L'intervention armée en Égypte est inévi-
table, et notre gouvernement a signé une
convention avec la Grande-Bretagne pour
l'occupation du canal de Suez : — voilà ce
qui se dégage des explications formulées à
la Chambre des députés.

M. de Freycinet et M. Gambetta ont parlé
tous les deux pour justifier chacun leur poli-
tique; ils aboutissent en somme à la même
conclusion, à la nécessité d'une action mili-
taire aux bords du Nil. On dirait que la
force des choses, le développement logique
des principes qui ont inspiré notre gouver-
nement, l'amènent aujourd'hui à cette expé-
dition en Égypte qu'il redoutait il y a six
mois.

M. Gambetta veut l'alliance anglaise
comme il la voulait au début de son minis-
tère, parce que nos intérêts étant communs
avec ceux d'Angleterre, il croit que nous
pouvons espérer un partage égal d'in-
fluence.

M. de Freycinet veut aussi l'entente avec
le Foreign-Office, mais en même temps avec
le concert européen, sans voir qu'à un mo-
ment donné l'un peut être en contradiction
avec l'autre et que nous ne pouvons mar-
cher longtemps avec deux alliances qui ris-
quent de se combattre.

De l'intervention turque, il n'est plus
question; tout le monde sait d'avance que le
Sultan refusera, ou que, s'il accepte, la pré-
sence de ses troupes en Égypte sera une
complication de plus.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !.

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE V.

(Suite.)

Il n'a pas le loisir de creuser cette idée désas-
treuse. Les incidents se précipitent.

Voici le médecin... voici la mort... voici le
palan désespéré... voici le transport hâtif du ca-
davre hors de ce lieu de plaisirs champêtres.

Jacques descend de son observatoire, suit le
cortège, non pour le mort qui ne l'intéresse guère,
mais pour le vivant qu'il considère déjà comme le
dépouillé de « sa fortune ».

Notez qu'il croit seulement à une coïncidence
de noms, mais que la coïncidence lui semble
bonne. Il y a probablement plusieurs Ferrat en
France... mais il n'y a pas beaucoup de messieurs
qui rentrent paisiblement chez eux emportant dans
leur poche cent mille francs qu'ils paraissent peu
désireux de partager.

C'est une chose excellente à savoir que cette
petite histoire-là, si l'homonymie n'est pas suffi-

sante pour rendre le monsieur au portefeuille
généreux à souhait.

On conçoit que Jacques Ferrat dormit mal.

Au point du jour, il vaquait à ses travaux pro-
fessionnels avec une ardeur fébrile. Quand le
patron, levé de bonne heure, eut fait le tour des
écuries, l'aide-palefrenier, au lieu d'aller avec ses
camarades chercher son premier déjeuner, enfla
le pont du Châlet et courut tout d'une haleine à
la Joliette.

Près d'entrer, il demanda le nom du propriétaire
à un cantonnier qui passait, et, muni de ce seul
renseignement, il sonna délibérément à la grille
extérieure.

Après cette soirée terrible, un cadavre sous son
toit, sa belle-fille gravement malade, sa petite-fille
à peine née, M. Bourgeal n'avait pu trouver de
repos, et déjà l'on distinguait sa silhouette maigre
arpentant sa terrasse avec lenteur.

Averti qu'on le demandait, il fit signe à l'aide-
palefrenier d'approcher, mais celui-ci, hardiment,
déclina cette offre.

— Non, m'sieu, ce que j'ai à vous dire, ça ne se
raconte pas en plein air... les oiseaux pourraient
nous entendre.

Le vieillard regarda cet effronté gamin, qui
pouvait avoir treize ans, l'air gouailleur, la struc-
ture difforme, l'œil brillant d'intelligence.

— Votre nom? demanda-t-il.

— Je vous dirai ça dans votre chambre... dans
votre cabinet... dans ce que vous voudrez, m'sieu,
mais pas ici.

M. Bourgeal haussa les épaules et se dirigea vers
la maison. Près d'y entrer, il mit un doigt sur sa
bouche :

— Paix ! fit-il, il y a un mort chez moi.

— Avec ça que je ne le sais pas, peut-être ! dit
Jacques à voix contenue.

— Vous le savez?... déjà?... dit le vieillard en
constatant combien les mauvaises nouvelles se
propageaient rapidement.

— Un peu plus je vous aurais aidé à lui faire,
hier soir, la recommandation de l'âme, répondit le
fanbourien d'un accent trainard.

M. Bourgeal, sans s'arrêter à cette phrase éton-
nante, repoussa la porte de son cabinet de travail
derrière ce visiteur insolite, et revenant carrément
au début de l'entretien :

— Voyons, nous sommes seuls, dit-il, que me
voulez-vous?...

— Oh! pas mal de choses... Ça dépendra
comme vous allez les prendre.

— Qui êtes-vous d'abord?

— Ça va vous surprendre, vrai, m'sieu, de
savoir qui je suis.

— Pourquoi donc?

— Parole!... je crois que vous vous y attendez
pas.

— C'est possible. Votre personne m'est complète-
ment inconnue.

— Pas de même de vous à moi. Je vous connais
depuis hier, m'sieu, et je puis me dire enchanté
d'avoir fait votre connaissance.

— Au fait, je vous prie.

Le fanbourien se cambra sur sa jambe solide :

— Voilà, Je m'appelle Jacques Ferrat.

Il regardait en face le vieillard, pour surprendre
un tressaillement sur son masque impassible. Rien
n'y bougea.

— Jacques Ferrat?... après? demanda celui-ci
de sa même voix tranquille.

Jacques demeura fort penaud. Il espérait que
son nom éveillerait l'étonnement ou l'incrédulité
chez le vieillard, et ni surprise ni doute ne se ma-
nifestait.

— Ainsi mon nom ne vous dit rien?

— Que vouliez-vous donc qu'il me dit?

— Qu'il vous rappelât mes droits.

— Vos droits?

— A l'héritage du mort... le mort du Châlet-
Jaune, quoi!

Un léger papillotement d'yeux trahit seul l'éba-
hissement de M. Bourgeal en face de cette préten-
tion.

— Expliquez-vous, fit-il sèchement.

— Pas difficile. Le m'sieu mort a laissé cent
mille francs, que vous avez promis de partager

En résumé, la Conférence ne compte plus guère, et du moment que les crédits seront votés, on ne s'occupera nullement des discussions des ambassadeurs réunis à Constantinople.

C'est la guerre avec le concours de l'Angleterre, mais sans l'adhésion du concert européen, n'en déplaise à M. de Freycinet, car les quatre grandes puissances qui siègent avec nous et la Grande-Bretagne à la Conférence ne se sont pas prononcées et réservent aussi leur liberté d'action.

La politique de M. Gambetta triomphe en partie; reste à savoir ce qu'elle produira et ce que la France retirera de cette aventure. C'est là aujourd'hui le point capital de la question.

La Gazette de Cologne continue à se moquer des « actes héroïques des Anglais et des effets merveilleux de leur artillerie » :

« Pour rassurer nos lecteurs allemands, dit-elle, il suffit de leur rappeler que les canons Krupp de 0^m40 sont bien supérieurs, sous tous les rapports, aux canons anglais de 30 tonnes, et que les cuirasses les plus fortes, telles que celles de l'*Inflexible*, sont traversées par les projectiles de nos pièces de 0^m40 à la distance de 4 1/2 kilomètres, sous un angle de 90 degrés, et à celle de 2 1/2 kilomètres sous un angle de 80 degrés. Il est vraiment regrettable que les Egyptiens n'aient pas eu à leur disposition quelques-uns de ces canons Krupp avec le personnel convenable pour les desservir ! »

LE COMMERCE ET LES MANDATS-POSTES

Depuis le 4^{er} juillet, le commerce de Paris se trouve frappé par une mesure administrative qui lui cause des ennuis et un préjudice considérables.

Dans l'espoir de mettre un terme aux vols qui se renouvellent sans cesse dans l'encaissement des mandats-poste français et internationaux, M. Cochery a décidé qu'il ne suffirait plus, comme par le passé, de présenter l'enveloppe de la lettre d'envoi ou l'avis de la poste, mais qu'il faudrait produire en outre une pièce authentique, telle que quittance de loyer, carte d'électeur, passeport ou plusieurs enveloppes de lettres reçues.

Le ministre des postes et télégraphes s'est grandement trompé s'il a cru, par cette mesure, arrêter les vols.

Quoi de plus facile, en effet, que de fabriquer une quittance de loyer, ou, pour un employé infidèle, de fabriquer plusieurs enveloppes avec les timbres de la poste ?

Et n'a-t-on pas, il y a peu de temps, fait arrêter un jeune employé des postes qui a déjà commis 24 faux pour toucher autant de mandats internationaux ?

Si l'on voulait étudier plus sérieusement les réformes à accomplir, il est certain qu'on arriverait, aussi bien que chez les nations voisines, à trouver un remède.

Ainsi, comment se fait-il qu'en Allemagne les statistiques de la poste portent à un sur

vingt mille, pour les plus mauvaises années, le nombre des mandats disparus ?

La raison en est toute simple. C'est que l'administration des postes fait payer au domicile du destinataire tous les mandats postaux intérieurs ou internationaux.

Que M. Cochery demande donc aux Chambres — qui ne lui refusent jamais rien, et qui ne lui refuseraient pas les gratifications mérites du service actif des bureaux et des ambulants qu'il ferait bien de solliciter — que M. Cochery demande donc les crédits nécessaires pour organiser dans les grandes villes des brigades de facteurs-payeurs.

On trouvera dans la diminution des vols une large compensation à cette utile dépense.

LES

EXAMINATEURS DE LA RÉPUBLIQUE.

Nous lisons dans l'*Émancipateur* de Cambrai :

« Pour peu que cette lèpre qui a nom République tienne encore la France quelque temps, il sera nécessaire de s'en préserver — sinon de s'en débarrasser — par des moyens spéciaux.

Aujourd'hui, c'est au sujet des examens pour les divers brevets destinés aux jeunes filles que le public peut voir à quelle sorte de politiciens ce gouvernement nous livre.

Dans une ville où se trouve l'un de nos correspondants était installé dernièrement l'un de ces « jurys » dont les membres sont censés avoir l'intelligence nécessaire pour « recevoir » comme dignes, ou « refuser » comme indignes, les pauvres « candidats ».

Le professeur — ? — d'histoire interrogeait.

« Savez-vous quelles questions, de fil en aiguille, il arriva à poser ?
Les quatre suivantes. Elles sont textuelles.

- Qu'est-ce que le divorce ?
- Qu'est-ce qu'un enfant naturel ?
- Quelle différence y a-t-il entre un enfant naturel et un enfant légitime ?
- Qu'est-ce que le concubinage ?

La jeune fille qui se trouvait en ce moment sur la sellette avait seize ans.

Elle était élève d'un pensionnat congréganiste, naturellement. Le drôle qui l'interrogeait le savait, et son seul but était de faire rougir de honte la pauvre. Il y réussit. Elle baissa la tête, ne répondit rien et fut refusée.

D'ailleurs, cette effronterie républicaine est générale. Un jeune homme, d'un département voisin du nôtre, eut dernièrement à répondre aux deux questions suivantes, posées, l'une par l'individu auquel était confiée l'explication des auteurs grecs et latins, l'autre par le professeur de sciences :

- Quelle différence y a-t-il entre un amoureux et un amant ?
- Pourquoi les hommes ne portent-ils pas de corsets ?

intéresser.

— Vous ne m'intéressez pas... c'est votre impertinence qui...

— Impertinent !... moi ?... lorsque je viens, avec des formes très-polies, au contraire, vous décliner mes noms et qualités !... C'est pas bien de dire ça, m'sieu l'exécuteur testamentaire.

— L'exécuteur... de quoi ?... de qui ?... vous m'exaspérez, mon garçon, avec vos logogripes.

— Très-clair, tout ça, très-clair. S'agit d'écouter avec calme, voilà tout. Mais vous n'avez pas de calme pour cinq centimes, je vous dis.

M. Bourgeat, irrité, fit un geste brusque.

— Nous fâchons pas. Je viens pas pour vous fâcher... Ah ! sapristi ! non. Je viens, tout à la bonne franquette, vous dire que je partage l'avis du mort : « Pas d'enregistrement, pas de frais ».

Tout sous le manteau de la cheminée, il y a cent mille francs, donnez m'en cinquante mille, et je ne réclamerai rien de plus.

Soudainement glacé, le vieillard lui montra la porte.

— Pas de ces façons-là, ô mon exécuteur ! s'écria l'horrible gamin en s'installant sur la chaise qu'en avait négligé de lui offrir. Je suis pas fort en droit, vu que mes parents ont oublié de pousser très-loin mes études ; mais je sais que les petites manigances comme celles qui se sont faites hier soir, au *Châlet*, entre vous et votre ami mourant,

Je le répète, cette situation ne saurait être plus longtemps tolérée ; et, puisque les mœurs publiques et officielles deviennent à ce point immondes, il faut aussi que les habitudes des pères de famille se modifient.

Jusqu'à ce jour on laissait aux supérieurs et professeurs des maisons d'éducation le soin de conduire aux examens les élèves qui leur sont confiés. Que les pères de famille se chargent dorénavant de cette besogne. Elle leur incombe. Un prêtre, dans ces circonstances, est gêné par son caractère même. En outre, il craint de compromettre, par ses protestations, le succès de son ou de ses élèves.

Le père de famille, à tous les points de vue, sera plus libre. Et si, en sa présence, quelque insulte, semblable à celles que nous avons rapportées plus haut, était faite à la pudeur et à la dignité d'innocence de son fils ou de sa fille, il serait plus à même de faire à l'interlocuteur la réponse qu'exigent pareilles interrogations.

Les examens sont publics. C'est la loi. Eh bien ! si, publiquement, l'auteur de ces odieuses politesses avait été deux ou trois fois traité ainsi qu'il le méritait, c'est-à-dire de *polisson*, nous croyons qu'il se déshabituait vite de ces escapades universitaires.

Il est à croire que les jeunes demoiselles, dans les futurs collèges-modèles, seront préparées à passer de brillants examens, quelles que soient les demandes qu'on leur adresse. Si elles répondent courageusement à des questions du genre de celles-ci, il est évident que leur éducation laïque de filles « émancipées » laissera peu de chose à désirer.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

On écrit de Berlin, à la *Gazette de Francfort* :

« On assure que tout récemment un certain nombre d'officiers prussiens ont sollicité l'autorisation de prendre du service dans l'armée turque et que cette autorisation leur a été refusée.

« On dit en outre que le ministère de la guerre de Prusse a fait connaître aux intéressés, dans un ordre du jour, qu'il ne permettra plus à des officiers de l'armée allemande d'entrer au service de la Turquie. »

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, publie les lignes suivantes :

« La note qui a paru dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* signifie que l'Allemagne, ne voulant pas agir d'une façon nuisible à la paix européenne, est résolue à ne s'allier ni avec la Porte aux dépens des puissances occidentales, ni avec une de ces puissances aux dépens de l'autre.

« Cette note est un avertissement très-intelligible que l'on envoie à Paris et à Londres pour indiquer que l'on ne doit pas se séparer.

« Le prince de Bismark joue aujourd'hui, entre l'Angleterre et la France, le rôle

ne sont pas légales, et que vous n'aimeriez pas qu'on vint vous en demander compte, hein ?

— Allez toujours, dit cette fois M. Bourgeat avec résignation.

— Partant de là, je pense que vous allez bien gentiment ouvrir le portefeuille... je le vois encore... assez gros... noir... et sale !... pourtant, il n'a pas moisi dans vos mains... vous l'avez escamoté comme une muscade... ni vu ni connu... du moins, la petite dame à genoux n'a peut-être pas vu, mais moi, c'est une autre paire de manches.

Cette allusion à Geneviève, bien plus menaçante pour le vieillard que les fanfaronnades du jeune drôle, amena sur ses traits un rapide tressaillement.

— M'sieu, j'attends, reprit Jacques d'un air aimable.

Et il se dodelina sur sa chaise en siffotant.

Le vieillard se leva dans un subit accès de colère qui redonna de la verdeur à ses poignets, de l'élasticité à ses muscles.

Il ouvrit sa fenêtre, revint au gamin sans méfiance, le saisit par les épaules, le souleva comme une plume, et le déposa sur la terrasse.

Puis la fenêtre se referma brusquement.

Jacques Ferrat, tombé sur sa jambe tordue, chancela, se redressa, courut à poings fermés sur les vitres, et, les trouvant closes, exhalâ le plus formidable juron que les bas-fonds parisiens aient inventé.

d'honnête courtier qu'il a joué au concert de Berlin entre l'Angleterre et la Russie.

Le *Fremdenblatt* s'exprime de la manière suivante :

« Si la Porte et les puissances occidentales s'entendent concernant la façon dont elle doit se comporter en Egypte, ce sera certainement un heureux événement, mais l'Autriche-Hongrie n'a pas la moindre raison pour s'inquiéter au sujet des efforts faits pour amener cette entente. »

Constantinople, 20 juillet.
deurs la note suivante en réponse à la note identique du 15 juillet :

« Le soussigné a reçu la note du 15 juillet demandant l'envoi de troupes ottomanes en Egypte nécessité par la situation actuelle du pays. Si le gouvernement ottoman s'est point, jusqu'à présent, décidé, de sa propre initiative, à expédier des troupes dans les lieux, c'est qu'il avait comme de raison la conviction que des mesures de rigueur pouvaient être écartées.

« Confiant en la sollicitude des puissances pour le rétablissement de l'ordre, et ne tenant compte, cette fois encore, avec satisfaction, de la déférence qu'elles ont bien voulu m'observer, solennellement et à plusieurs reprises, pour les droits de souveraineté contestables et incontestés du Sultan en Egypte, le soussigné a l'honneur, d'ordre du Sultan, d'informer les ambassadeurs de la Porte consent à participer à la Conférence réunie actuellement à Constantinople afin de discuter et d'arrêter les mesures nécessaires pour assurer le retour d'un état de calme régulier et normal en Egypte.

« Signé : Saïd

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 juillet.
Des réalisations se font sentir dès le début de Bourse et pèsent sur les premiers cours. Il est prévu que les hauts prix de tous ces jours avaient provoqué des offres assez considérables. Ce n'est pas que la politique soit plus embrouillée, la question égyptienne, il est vrai, est loin d'être résolue, mais chacun espère que la solution favorable aux intérêts de tous.

Les fonds publics sont lourds, on les traite à cours suivants : le 3 0/0, 81.55, 81.65, 81.75 sur l'amortissable, on fait 81.85, 81.95, 82.05 0/0, 115.52, 115.70, 115.85.

Les fonds d'États étrangers sont en réaction. L'Égypte fait 271.25.

L'Italien est très-offert à 88.

Le Turc 5 0/0 est en avance de cinq centimes à 11.45.

Les valeurs sont sans beaucoup d'affaires à ce jour que les exceptions près.

L'action de la Banque de France se traite à 5.425 ; l'encaisse est en baisse de 2.800.000 francs, les bénéfices s'élèvent à 723.000 francs.

Le Crédit Foncier est une des premières valeurs à profiter de l'amélioration qui se produit à la Bourse. Elle s'est relevée rapidement à 4.460 francs, vraisemblable qu'elle gagnera sous peu de plus.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie se traitent à 550.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie montre une fermeté remarquable à 490.

La Banque de Paris fléchit à 1.115.

Au bruit, un jardinier accourut, et dit :

Cette apparition rendit tout son sang à ce jeune énergumène.

— Vous dérangez pas, fit-il, en saluant sa casquette grasseuse, nous avons fini de creuser, expliquez avec votre maître. Tout ce que nous ne voulait pas m'inviter à l'enterrement de défunt... moi, l'héritier !... quelle petite chose !

Ce disant, il marchait vers la grille, l'oiseau gagna la rue, laissant le jardinier absolument en face d'un si colossal aplomb.

Demeuré seul, M. Bourgeat prit sa tête dans ses mains, et réfléchit profondément, longuement même qu'il fallut, plusieurs heures après, venir l'arracher à ses méditations.

Après, venir l'arracher à ses méditations, régler la question des funérailles, dont il avait déclaré vouloir se charger en l'absence de sa

famille.

Quant au boiteux, à peine sur la route, il se rudement le front de son poing défilé, et dit à haute voix : « Imbécile !... brute !... »

« Imbécile, parce qu'il avait mal ordonné l'enterrement de sa femme, et brute, parce qu'il avait livré son secret à tout le monde ! »

reçu un échange. Canaille, parce qu'il avait trop ménagé un bourgeois qui tenait le monde. (A suivre.)

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 677.50; le mouvement actuel n'est nullement le résultat d'achats de valeurs; un clan de spéculateurs cherche à se débarrasser, à un prix élevé, de titres achetés à des cours; on fera bien de se tenir sur ses gardes.

Le courant de demandes en actions du Compagnon Industriel de France et des Colonies est toujours aussi vif, les capitalistes des mieux renseignés sur cette valeur la considèrent la meilleure comme placement.

Les offres sur les autres titres sont plus nombreuses que la veille.

Les Sociétés industrielles sont très-actives, les placements effectués sur les titres de ces sociétés sont nombreux et même considérables.

Chronique militaire.

Il est question, au ministère de la guerre, de faire exécuter, pendant les grandes manœuvres, des expériences sur la distance que peut parcourir une troupe de cavalerie en une journée. Ce seraient les élèves de l'école de cavalerie de Saumur qui feraient, comme l'année dernière, ces expériences.

Ils iraient jusqu'à Angers et repartiraient pour Saumur après un court repos.

La distance, aller et retour, étant de 93 kilomètres, la colonne aurait ainsi à parcourir ce trajet en une seule journée.

Rappelons à ce propos que des expériences semblables ont déjà été tentées par MM. le colonel de Lignières et le général Boisse, qui fit une fois exécuter à un escadron de cavalerie une étape de 120 kilomètres.

Le général Billot, ministre de la guerre, a décidé que, dorénavant, les militaires qui voudraient voyager à l'étranger pourraient obtenir un congé de un ou deux mois à solde entière. Ils devront faire connaître l'itinéraire de leur excursion et rédiger un rapport sur leurs observations.

Le ministre de la marine vient de décider que les inscrits maritimes ne seront renvoyés dans leurs foyers qu'après avoir accompli 51 mois de service, tant en activité qu'en congé renouvelable.

Chronique Locale et de l'Ouest.

C'est la loi !!!

Elle a le dos bon cette pauvre loi ! Et que de sottises on met sur son compte ! C'est le bouclier derrière lequel se cachent bon nombre de maires craintifs ou ambitieux ; et quand ils exercent certaines tracasseries, certaines petites vengeances contre le clergé, ils disent tout bonnement : *C'est la loi*, ce sont les ordres du préfet, du sous-préfet.

Et puis (tout bas) il faut bien conserver la position acquise, surtout si on vise au titre de conseiller d'arrondissement, de conseiller général et surtout au grade lucratif, non de *sergent-fourrier*, mais de receveur particulier, de député, etc., etc.

Je ne suis pas très au courant des choses politiques : c'est le moindre de mes soucis ; c'est pour cela que je m'adresse à votre estimable journal pour me renseigner au sujet de la fête du 14 juillet et de savoir à quoi m'en tenir sur ce que j'entends dire de droite et de gauche sur les exploits de certains maires de nos contrées.

Sans être par trop cléricale, pourtant j'aime et je respecte mon curé, car c'est un brave homme, un bon enfant, comme on dit, qui ne force point les libres-penseurs à assister aux cérémonies de l'Eglise, mais qui trouve assez juste (et il a raison) qu'on ne l'oblige pas non plus de participer aux leurs ; et comme il ne prétend pas mettre de croix sur la loge maçonnique, il aimerait bien qu'on laissât l'Eglise tranquille.

Sans plus de préambule, je serais très-heureux de savoir, positivement :

Si les maires ont reçu un ordre du préfet ou du sous-préfet pour arborer le drapeau national sur les églises, ou si l'on a laissé la chose à l'arbitraire ou au bon vouloir de chacun ;

Si les maires ont imposé le drapeau sur les églises le 14 juillet, en souvenir de la prise mémorable et glorieuse de la Bastille, ou pris cet ordre, non dans les plis de leur écharpe, mais bien sous leur bonnet.

A Angers, pas de drapeaux aux églises.

A Saumur, la ville du progrès qui ne veut plus de processions, drapeaux à toutes les églises ; ainsi l'a voulu le maître.

Voyons ce qui s'est passé aux environs de Saumur :

A Vivy, à Saint-Lambert, à Saint-Florent, rien sur les églises ; à Villebernier, à Varennes, déploiement de drapeaux ; à Dampierre, un petit drapeau bien caché, un rien, c'est pour rire, mais pourtant on pouvait l'apercevoir à l'œil nu ; à Souzay, à Parnay, à Turquant (oh !), à Montsoreau (c'est trop fort !), à Fontevault, pas l'ombre des trois couleurs ; à Brézé, à Saint-Cyr, etc., la même chose ; on a été scandalisé de voir un drapeau sur l'église de Varrains.

Je vous serai donc très-reconnaissant, Monsieur le Rédacteur, de me faire connaître ce qu'il en est ; ça me rendra un très-grand service, et je saurais au moins quoi répondre à tous ces farceurs, propriétaires-vignerons, qui répètent, en guise de raison : *C'est la loi*, le gouvernement a parlé, le préfet l'a dit et le sous-préfet après lui.

Les maires qui ont invoqué cette raison : *c'est la loi*, sont des peureux, des hommes sans volonté, des âmes trop serviles du gouvernement, des administrateurs qui veulent plaire au pouvoir, et cependant ne pas se compromettre vis-à-vis de leurs administrés. Ni préfet, ni sous-préfet n'ont pu donner d'injonction à l'égard de la décoration des églises. Ils auraient outrepassé les instructions contenues dans la circulaire très-contestée de M. Flourens qui dit très-clairement, en parlant des églises, que « les municipalités peuvent exiger que le drapeau orne la façade ».

Les municipalités avaient donc toute faculté de faire suivant leur inspiration, et les mieux avisées ont été celles qui ont compris ce qu'il y avait de ridicule dans ces *Réjouissances Forcées*.

LA MUSIQUE DU 77°.

L'espoir que nous formulions au moment du dernier concert donné par la musique du 77° de ligne n'a pas été trompé : son excellent chef, M. Foare, s'est encore mis avec empressement à la disposition des habitants de notre ville pour leur procurer une charmante soirée musicale qui comptera parmi les meilleures offertes à Saumur par les régiments de passage.

Malgré les fatigues du camp, malgré les ardeurs d'un soleil de juillet, malgré la longueur des étapes, les musiciens du 77° d'infanterie se sont admirablement acquittés, hier soir, d'une tâche difficile qui mérite les plus grands éloges ; aussi les applaudissements ne leur ont-ils pas été ménagés.

Cette excellente symphonie est familiarisée avec les conceptions magistrales de Donizetti, d'Auber, de Bellini ; ces œuvres merveilleuses de délicatesse et de simplicité demandent une grande perfection d'exécution ; il faut que tout soit à sa place ; chaque note a son importance et la moindre hésitation devient compromettante.

Pourtant la précision ne suffit pas et la musique de nos grands maîtres exige en plus, de ceux qui la jouent, une irréprochable pureté de style, jointe à beaucoup de grâce et de sentiment. Ces qualités ne s'acquièrent pas sans travail, et la majeure partie des auditeurs ne se doute guère, en écoutant ces suaves et limpides mélodies, de la somme d'études, de répétitions, de soins, d'indications qu'elles ont coûté.

L'ouverture de *Fausta*, la fantaisie de *Fra-Diavolo*, la *Marche hongroise*, la fantaisie sur les *Puritains*, d'une si parfaite exécution, ont réellement charmé la foule qui se pressait autour des artistes du 77°.

La *Distraction au camp*, de M. Foare, est sans doute un souvenir du séjour que le régiment vient de faire au Richard. Les phrases musicales de cette polka font comprendre, par leur entrain, et aussi par leur mélancolie, que le soldat, dans ces plaines arides, a encore des moments de gaieté que le souvenir momentané du pays fait parfois disparaître pour bientôt revenir.

Après cette polka, qui souleva de nouveaux applaudissements, il fallut quitter le Square. Il était temps, non pas pour les auditeurs qui étaient là afin de se délasser, mais pour les artistes qui, ce matin, à cinq heures, en tête du bataillon, se sont remis en route pour les Rosiers.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

La distribution solennelle des prix à l'Institution Saint-Louis de Saumur aura lieu le mercredi 2 août, à une heure après midi,

sous la présidence de M^r l'Évêque d'Angers.

COLLÈGE DE DOUÉ-LA-FONTAINE.

La distribution des prix du Collège de Doué-la-Fontaine aura lieu le jeudi 27 juillet, à 10 heures.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Déclaration d'urgence du projet de loi portant organisation de différents services en Tunisie (adoptée par 283 voix contre 470).

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

Ont voté contre : MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

— Ensemble du même projet de loi (adopté par 349 voix contre 85).

Mêmes votes que ci-dessus.

RÉVOCAION DE M. BEIGNET.

M. Beignet, l'architecte diocésain qui a donné sa démission avec une si prompte et si courageuse décision plutôt que d'illuminer l'Évêché et la Cathédrale d'Angers, contre toute convenance et tout droit, vient d'avoir l'honneur d'être révoqué pour ce fait, par arrêté du ministre des cultes en date du 13 juillet.

La République révoque les démissionnaires qui lui déplaisent.

Elle reçoit les coups et voudrait faire croire qu'elle les donne.

On ne s'y trompera pas. (Étoile.)

SEGRÉ.

Le conseil d'arrondissement de Segré a émis lundi, à la majorité de 9 voix sur 10 et une abstention, les deux vœux suivants : Il a demandé le maintien des billets de parcours gratuits sur les chemins de fer aux députés et sénateurs, mais la suppression de leur traitement ; il demande la révision de la loi du 28 mars 1882, dans un sens conforme aux saines notions de la liberté et de l'égalité entre les citoyens.

LOUDUN.

Une nouvelle donnée pour résoudre le problème de la vie à bon marché :

A la séance de mardi, 18 juillet, M. le ministre des finances a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet la perception d'une surtaxe sur les vins à l'octroi de Loudun (Vienne).

Le projet de loi est renvoyé à la commission d'intérêt local.

Toujours et encore des surtaxes !

TOURS.

Un détachement de marins, se rendant à Toulon pour être de là dirigé sur Alexandrie, a mis pied à Tours avant-hier et en est reparti le soir même.

Un horrible accident est arrivé mercredi à Tours, à la gare d'Orléans.

En sortant de l'huilerie, vers une heure et demie, le nommé Boutiou, chauffeur, traversait la voie dans le moment où une locomotive venait de son côté, mais en suivant un chemin autre que celui sur lequel il se trouvait.

Tandis qu'il suivait du regard les mouvements de cette locomotive, il n'aperçut pas le train de Paris par Vendôme qui arrivait en gare. En vain un autre employé qui était à quelque distance de là lui cria de quitter la voie. Le bruit qui se faisait alors dans la gare ne lui permit pas d'entendre cet avertissement.

Renversé par le train et emporté par lui dans un assez long espace, il eut les deux jambes coupées et mises en lambeaux. Il rendit instantanément le dernier soupir.

Les restes de cet infortuné furent recueillis dans un drap.

Boutiou était marié et père de quatre enfants. Agé de 54 ans, il était depuis 23 ans au service de la Compagnie.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Dernièrement avaient lieu les examens pour le certificat des études primaires. A Preuilly, six filles sur sept des écoles congréganistes ont été reçues.

» Voici le sujet de narration qui leur a

été donné, ainsi qu'aux garçons : Le 14 juillet, fête nationale. Quels souvenirs rappelle cette fête ? Que fera-t-on dans vos communes pour la célébrer ?

La République introduit de la politique partout, jusque dans les examens d'enfants de douze ans. Les inspecteurs primaires tiennent à prendre en défaut les élèves des écoles congréganistes, en leur tendant des pièges dans les sujets et dans les questions des examens. Si un enfant pouvait répondre avec exactitude à la susdite question, selon la vérité historique, telle qu'elle ressort des ouvrages de M. Taine, à coup sûr il se ferait refuser.

Puis, la question concernant les préparatifs qui se font dans chaque commune, n'est-elle pas une sorte d'inquisition hypocrite ? Les enfants sont amenés par là à se faire l'écho de ce qui se dit pour ou contre, en particulier de la parcimonie avec laquelle beaucoup de conseils municipaux ont voté des fonds pour la fête du 14. Bref, on veut forcer des garçons et des fillettes de douze ans à montrer par leurs réponses s'ils appartiennent à une école congréganiste, à une famille catholique.

Un délégué nous raconte qu'une fillette, répétant une des calomnies répandues par les républicains sur la prétendue prise de la Bastille, a dit dans son récit que les vainqueurs avaient trouvé, au nombre des prisonniers, beaucoup de paysans.

Or, chacun sait qu'on ne trouva dans la Bastille, le 14 juillet 89, que 7 détenus, dont 4 faussaires, un jeune homme enfermé sur la demande de sa famille pour inconduite, et deux fous.

NANTES.

Avant-hier soir, les tambours ont fait une courte apparition ; quatre de ces instruments faisant partie de la retraite sont partis de la place Louis XVI et ont gagné la nouvelle caserne en suivant la rue Sully et le quai Barbin.

La foule, qui se pressait sur le passage des lapins, les saluait de ses sympathies.

CHATEAUXROUX.

Jusqu'aux compagnies de sapeurs-pompiers que certaines municipalités trouvent fièdes à l'endroit de la R. F. !

« Le maire de Châteauroux, lisons-nous dans la *France*, vient de licencier la compagnie des sapeurs-pompiers de cette ville, pour avoir refusé, le 14 juillet, d'escorter le conseil municipal de la mairie à la place où était élevée l'estrade d'honneur réservée aux autorités civiles pour la célébration de la fête. »

Escorter le conseil municipal est évidemment un service en dehors des attributions ordinaires de la compagnie, et un acte tout de complaisance, n'ayant rien d'obligatoire, que les pompiers pouvaient accomplir ou refuser suivant les circonstances, sans manquer à aucun devoir.

D'ailleurs, il faudrait savoir si l'autorité militaire, seule compétente, avait approuvé cette prise d'armes insolite.

Les habitants de Châteauroux trouveront certainement que M. le maire, en licenciant pour cette vaine compagnie des pompiers, fait trop bon marché de la sécurité de la ville.

Loterie des Gens de Lettres.

La première loterie qui sera tirée maintenant est celle des *Gens de Lettres*.

Cette loterie donne les plus grands avantages, puisqu'elle n'a que deux millions de billets, et qu'elle offre au public 400,000 fr. de lots en argent, plus beaucoup d'autres lots en nature.

Nous rappelons à nos lecteurs que les lots sont ainsi répartis :

1 Gros lot de 400,000 fr.	
1 Lot	» 50,000 »
2 »	» 25,000 »
6 »	» 10,000 »
40 »	» 5,000 »
30 »	» 4,000 »
100 »	» 500 »
400 »	» 400 »

La clôture de l'émission aura lieu prochainement. Le prix du billet est de un franc. Envoyer chèques, mandats-poste ou espèces à l'ordre de MM. Ernest DÈTRE et Henri AVENEL, secrétaires de la Commission de la loterie, 13, rue de la Grange-Batelière, à Paris.

FAVEUR SPÉCIALE
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU
DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANterne d'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction

de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Ri-cholieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute per-

sonne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous

la direction de M^{me} LERIDA-GEORGE,
Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saussaies, Paris.
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
Heure	Matin	Heure	Matin
6 h. 35	10 h. 31	8 h. 45	11 h. 14
8 h. 15		10 h. 15	
10 h. 15		11 h. 14	
1 h. 09	4 h. 55	5 h. 35	
5 h. 35	11 h. 47	7 h. 50	

DÉPARTS DE POITIERS
5 h. 50 mat. 9 h. mat. 9 h. 50 soir. 10 h. 47

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET 1882.

Valeurs au comptant	Dernier cours	Clôture précède	Valeurs au comptant	Dernier cours	Clôture précède	Valeurs au comptant	Dernier cours	Clôture précède
8 1/2 %	81 50	81 65	Nord	2015	2020			
3 % amortissable	82	82 20	Orléans	1320	1325			
4 1/2 %	114 75	110 75	Ouest	798	790			
5 %	115 42	115 80	Compagnie parisienne du Gaz	1610	1645			
Obligations du Trésor	507	500	Canal de Suez	2585	2660			
Obligations de Trésor nouvelles	500	500	C. gén. Transatlantique	500	500			
Bons de liq. départementaux	517	512 50						
Banque de France	5425	5475						
Comptoir d'escompte	1045	1045						
Credit Foncier, act. 500 fr.	1447 50	1470						
Credit de France	160	165						
Credit mobilier	490	495						
Est	746 35	745						
Paris-Lyon-Méditerranée	1600	1663 75						
Midi	1235	1235						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
6 h. 45		(s'arrête à Angers)
8 h. 56		omnibus-mixte
1 h. 25		soir
3 h. 32		express
7 h. 15		omnibus
10 h. 37		(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte
8 h. 21		omnibus
9 h. 43		express
12 h. 40		soir, omnibus-mixte
4 h. 44		soir, omnibus-mixte
10 h. 28		express-poste

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e PUIBARAUD, notaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

A VENDRE
LA PORTION DIVISÉ
Ci-après désignée
DE LA BELLE PROPRIÉTÉ
DE CHAUSSAC

Située bourg et commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Elle comprend : Moulin à eau sur la rive droite de la Sèvre Nantaise, ayant trois paires de meules, grand nettoyage, bluterie et diviseur ; Bonne chute d'eau, dont la chaussée appartient en entier à la propriété et n'est grevée d'aucune servitude au profit de tiers ; Maison d'habitation, composée de quatre chambre au rez-de-chaussée et quatre chambres au premier étage ; Remise, écuries, toits à bestiaux et greniers à fourrages ; Prés et jardins de première qualité, contenant environ deux hectares cinquante ares, et entourant de tous côtés le moulin et les bâtiments d'habitation et d'exploitation ; Le tout forme un seul tenant et est compris entre la Sèvre Nantaise et le chemin vicinal de grande communication de Cholet à Saint-Prouan.

La facilité d'exploitation de la propriété, ses larges abords sur la rivière, sa proximité du bourg de Saint-Laurent et des villages du Chiron et de la Trique, et son peu de distance des chemins de fer construits ou projetés, rendent l'immeuble à vendre éminemment favorable à l'établissement de toute importante industrie. Entrée en jouissance immédiate.

Pour traiter et visiter la propriété, s'adresser à M. Pierre LÉGER père, propriétaire audit lieu de Chaussac.

A VENDRE

Un très-beau et bon CHIEN COUCHANT, race anglaise, âgé de 4 ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86.

A VENDRE
A LOUER OU A ARRENTER
UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état
Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire) ;

MAISON TRÈS-SPACIEUSE
Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE
D'OCCASION

Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

De suite
UN FONDS DE CHARCUTERIE
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour faire un geois, UN CHEVAL, de 6 à 7 ans, taille 1^m 60 à 1^m 65, très-sage, avec toutes garanties.

Adressez les offres à M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes (Maine-et-Loire). (397)

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE, bonné race.
S'adresser au bureau du journal.

Extrait de Viande
Bouillon Instantané
NEBIC
5 Médailles d'Or, 3 Gds Dipls d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3 à 3, largeur du poignet.
- 1 à 4, longueur du plastron.
- 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6 à 6, le tour de la taille.
- 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^m 38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.

MAGASIN DE PARAPLUIES
Et Mercerie.

M^{me} V^e PICARD, rue du Portail-Louis, 52, continue comme par le passé son commerce de parapluies et mercerie.

A VENDRE

COUPES DE PRÉS
S'adresser à M^{me} veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (335)

UNE FEMME de ménage et cuisinière demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et grande.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure) 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.
Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.
NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un coupon de toile, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES
Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron uni, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec poignets et boutons brodés, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES
Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chemises en tous genres
CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES
Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres
GANTS CIVILES ET MILITAIRES
Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 4 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUOISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.